

Par courriel

Montréal, le 19 mars 2021

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200 Rue Molson
Montréal, QC
H1Y 4V4

À l'attention de monsieur Luc Mathieu, président

Objet : États généraux de l'OIIQ / consultation / Commentaires FMOQ

Monsieur le président,

En vue de vos États généraux sur la profession infirmière, je donne suite à l'invitation que vous nous avez faite de commenter quelques-uns des enjeux qui animent actuellement votre profession au Québec. Il me fait plaisir de vous transmettre les observations que la FMOQ a jugé pertinentes de porter à votre attention.

Je vous remercie de l'intérêt que vos collègues et vous ne manquerez pas de leur porter.

S'il y a lieu, je suis disponible pour discuter avec vous de tout point de vue au sujet duquel vous souhaiteriez obtenir des renseignements additionnels.

Veillez agréer, monsieur Mathieu, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Le président,



Louis Godin, m.d.

LG/pb/jb

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
OIIQ

ÉTATS GÉNÉRAUX 2021 DE LA PROFESSION INFIRMIÈRE

Mémoire de la FMOQ



FÉDÉRATION DES MÉDECINS
OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC

Mars 2021

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

Constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec regroupe 19 associations affiliées et représente auprès de l'État québécois les 10 000 médecins omnipraticiens exerçant leur profession dans toutes les régions du Québec. La FMOQ est la voix des médecins de famille.

Depuis plus de 50 ans, notre fédération poursuit de nombreux travaux liés à l'organisation des services de santé au sein de notre réseau public. Ces travaux ont essentiellement pour objectif de rendre ce réseau toujours plus efficient grâce à une approche collaborative.

INTRODUCTION

La FMOQ tient à remercier l'OIIQ pour son invitation de présenter ses commentaires à l'égard des thèmes retenus à l'occasion des états généraux sur la profession infirmière.

Avec nos collègues des autres spécialités médicales, les infirmières et infirmiers sont les principaux collaborateurs des médecins de famille au sein du réseau. La collaboration est au centre de nos professions respectives.

Que ce soit en première ou en deuxième ligne, les médecins de famille favorisent le travail en commun avec les infirmières ainsi que l'échange, le partage et la complémentarité des services au sein d'équipes de soins tournées vers les besoins des patients.

L'expérience patient exige la coordination de nos activités professionnelles, un agencement optimisé de nos tâches. La collaboration interprofessionnelle est bénéfique pour les patients, les soignants et les organisations.

COMMENTAIRES PARTICULIERS

Savoirs et compétences des infirmières et infirmiers

Nous prenons acte dans le document d'information de l'OIIQ qu'à peine 50% des activités réservées aux infirmières en vertu de la loi sont actuellement réalisées. La FMOQ trouve cette statistique malheureuse, car elle se révèle le symptôme d'une série de problèmes.

À tout événement, les médecins de famille de tous les milieux de pratique cherchent pourtant à faire en sorte que les infirmières puissent exercer l'ensemble des activités que le législateur leur a réservées.

Si des embûches persistent à cet égard, si les compétences des infirmières ne sont pas pleinement déployées, la FMOQ pense que c'est en raison du manque de valorisation de la profession, de la pénurie d'effectifs, des problèmes de recrutement et de rétention ainsi que les conditions de travail très dures en établissement.

Pour les infirmières sur le terrain, il en résulte globalement une incapacité de travailler de façon optimale à la pleine mesure de leur champ d'exercice. Les médecins de famille, qu'ils soient en établissement ou dans leurs cliniques médicales, trouvent cette situation déplorable.

Actuellement, force est de constater que cette pénurie d'effectifs impose aux infirmières, à l'instar des médecins, une charge clinique et administrative démesurée. Cette pénurie, tout comme la lourdeur de la tâche qui l'accompagne, mine le recrutement et la rétention. Des ratios infirmières-patients inadéquats ne permettent pas à ces dernières de développer leur plein potentiel.

Dans leurs cliniques médicales et dans leurs GMF notamment, les médecins de famille souhaitent que les infirmières puissent étendre et généraliser leur savoir-faire pour, ainsi, faciliter le suivi des patients. Les conditions de travail doivent être de nature à favoriser une plus grande stabilité du personnel infirmier.

Compte tenu de ce qui précède, la FMOQ recommande de s'attaquer à la pénurie d'effectifs infirmiers :

- en valorisant la profession d'infirmière pour la rendre plus attractive ;
- en améliorant les conditions de pratique des infirmières ;
- en leur proposant des milieux de pratique stables ;
- en fixant des ratios infirmières-patients raisonnables et, surtout, responsables.

Innovation et spécialisation infirmières

Bien que certains croient que la spécialisation des tâches et la fragmentation du savoir professionnel en créneaux soient la principale voie à emprunter pour la

profession infirmière, nous pensons plutôt à l'importance de maintenir, chez les infirmières, un haut degré de compétences générales dans les soins aux patients.

Dans les années futures, il faudra augmenter le nombre d'infirmières dans les cliniques médicales et dans les GMF, valoriser le rôle des infirmières techniciennes et créer un nombre encore plus grand d'ordonnances collectives pour faciliter le suivi des patients.

Les médecins de famille ont besoin de collaborer avec des infirmières qui maîtrisent bien l'évaluation de l'état de santé physique, la surveillance clinique et le suivi des patients. La consolidation de la collaboration dans les soins passe par cet aspect fondamental.

Bien entendu, avec le vieillissement de la population, certaines compétences additionnelles seront nécessaires. En effet, les infirmières assurent un rôle de premier plan au sein des équipes de soins affectées auprès des personnes âgées, notamment en CHSLD, à domicile et en soins palliatifs.

Dans le suivi des maladies chroniques, l'acquisition de savoirs plus avancés est également souhaitable. En outre, en santé mentale, les médecins de famille doivent pouvoir compter sur des infirmières qualifiées dans le suivi des patients.

Nous sommes d'avis que les pratiques spécialisées et avancées dans le domaine infirmier, tout aussi utiles qu'elles puissent être dans certaines circonstances, peuvent engendrer, si elles se multiplient sans contrôle et se répandent tous azimuts, un travail en silo et la duplication de services, deux ennemis bien connus de l'efficience au sein de notre réseau de santé. Le déploiement de pratiques innovantes ne doit donc pas se faire au détriment de la polyvalence professionnelle et des compétences générales au sein des équipes.

Les équipes de soins, notamment en la première ligne, ont besoin de stabilité. Les infirmières doivent être capables de soigner des patients dans une approche globale et longitudinale.

La FMOQ recommande, par conséquent, que la profession infirmière, pour le bon maintien des équipes de soins et le meilleur suivi possible des patients, valorise aussi la polyvalence et conserve une importante dimension généraliste.

Formation infirmière

Notre fédération croit qu'avec l'évolution des connaissances, le nombre grandissant de patients atteints de maladies chroniques et le développement

important des traitements, les infirmières doivent se doter de règles de formation de très haut calibre.

Depuis quelques années maintenant, les médecins québécois sont soumis à un des régimes de formation professionnelle continue les plus développés et rigoureux du monde. Sur une base réglementaire, en fonction de périodes de référence de cinq ans au cours desquelles les médecins doivent accumuler 250 heures de formation, l'encadrement de la profession est optimal.

Forte de son expérience, la FMOQ suggère à l'OIIQ et à toutes les autres organisations infirmières d'insuffler une nouvelle dynamique à la profession infirmière en matière de formation professionnelle. Nous lui recommandons donc de revoir le cadre réglementaire de la formation des infirmières et de mettre la barre à un niveau qui permettra à ces dernières, non seulement de maintenir leurs compétences, mais également de les développer.

CONCLUSION

Nous remercions de nouveau l'OIIQ de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer à l'occasion de ses états généraux. Nous insistons sur la volonté de la FMOQ de continuer à collaborer de la meilleure façon qui soit avec les infirmières et sur l'importance de doter cette profession des conditions de pratique qui lui permettront de mieux grandir.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. La FMOQ recommande de s'attaquer à la pénurie d'effectifs infirmiers :
 - en valorisant la profession d'infirmière pour la rendre plus attractive ;
 - en améliorant les conditions de pratique des infirmières ;
 - en leur proposant de la stabilité professionnelle ;
 - en fixant des ratios infirmières-patients raisonnables et responsables.
2. La FMOQ recommande que la profession infirmière, pour le bon maintien des équipes de soins et le meilleur suivi possible des patients, sache valoriser la polyvalence et conserver une dimension généraliste.
3. La FMOQ recommande de revoir le cadre réglementaire de la formation des infirmières et de mettre la barre à un niveau qui permettra à ces dernières, non seulement de maintenir leurs compétences, mais également de les développer.